

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "atelier de mobilisation par la confection textile" : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'association d'aide aux populations précaires et
immigrées (AAPPI).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI).

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association AAPPI propose l'action « atelier de mobilisation par la confection textile » en faveur de 20 personnes dont 15 BRSA résidant sur les 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille. Cette action d'aide à l'insertion, s'adresse à un public féminin précaire, en grande difficulté professionnelle, sociale et linguistique, dont elle vise à rompre l'isolement et à faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Elle repose sur des accompagnements individualisés et collectifs des BRSA avec pour objectifs de :

- les mobiliser dans l'optique d'un parcours de formation, d'emploi et de promotion sociale ;
- les rendre autonomes dans leurs démarches administratives et dans leur recherche d'emploi ;
- restaurer le lien social favorisant la mixité culturelle ;
- valoriser leurs savoir-faire et savoir-être à travers la couture, en identifiant les compétences transférables.

L'action s'appuie sur le maillage du territoire et sur des partenaires existants.

Par ailleurs, en complément, le public peut être mobilisé sur :

- un atelier linguistique de type ASL/FLE (action socio linguistique/français langues étrangères) en partenariat avec l'association « mot à mot » ;

- la participation au forum de l'emploi par l'intermédiaire de la cité des métiers (métiers d'agents d'entretien et d'aide à la personne).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Le bilan final de l'action 2017 couvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018, atteste que 24 BRSA, ont bénéficié de cet accompagnement individuel et collectif :

- 11 personnes ont progressé en matière de socialisation et sont sorties de leur isolement social et de leur environnement familial ;
- 8 personnes ont dépassé leur méconnaissance administrative et sont devenues autonomes dans leurs démarches ;
- 5 personnes ont amélioré leur expression orale et écrite (démarches administratives) ;

Concernant les freins à l'emploi :

- l'association a travaillé sur le mode de garde notamment pour 3 mères ayant des enfants en situation de handicap ;
- 1 place a été trouvée dans un accueil de jour ;
- 4 personnes ont été accompagnées dans la structuration d'un projet professionnel et 6 personnes ont progressé dans les techniques de recherche d'emploi ;
- 6 participants sont sortis prématurément de l'action (3 abandons et 3 sorties pour raisons de santé).

Par ailleurs, dans le groupe :

- 12 personnes ont assisté à une session du collectif de prévention des impayés locatifs « eau et énergie » (COPILEE)
- 2 ont été orientés vers l'agence pour le développement et l'information sur le logement (ADIL) pour des impayés de loyers consécutifs à l'insalubrité ;
- 2 ont bénéficié d'une action linguistique par l'association mot à mot.

Le bilan intermédiaire de l'action 2018, couvrant la période du 01/02/2018 au 28/06/2018, atteste la présence de 12 BRSA dans le cadre du suivi de parcours :

- 3 suivent parallèlement des cours d'alphabétisation par l'intermédiaire de l'association mot à mot et du dispositif « école des parents » ;
- 3 ont participé à une session du COPILEE sur les droits et devoirs des locataires
- 1 a été accompagné par l'ADIL ;
- 4 présentent une problématique santé nécessitant un accompagnement ;
- 1 est entré en formation couture.

Tous ont participé à 3 ateliers emploi (image de soi, coaching, simulation d'entretiens d'embauche), ainsi qu'à un forum de l'emploi. A cette occasion, 3 BRSA ont candidaté auprès de 2 entreprises d'aide à domicile et sont en attente d'une réponse.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants. Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/02/2019 au 31/01/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association AAPPI selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 15 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL